

**Assemblée générale**

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
15 décembre 2009
Français
Original: anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 5^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 8 octobre 2009, à 15 heures

Président : M. Al-Nasser (Qatar)
Puis : M^{me} Schroderus-Fox (Vice-Président) (Finlande)
Puis : M. Al-Nasser (Président) (Qatar)

Sommaire

Point 39 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de
l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*Territoires non couverts par
d'autres points de l'ordre du jour*) (*suite*)

Audition des pétitionnaires (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour
chaque commission.

09-54866 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10

Point 39 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*Territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour*) (suite)

Audition des pétitionnaires (suite)

Question du Sahara occidental (A/C.4/64/5/Add.11, Add.24, Add.25, Add.26, Add.27, Add.28, Add.29, Add.30, Add.37, Add.38, Add.40, Add.42, Add.43, Add.45, Add.46, Add.48, Add.52, Add.53, Add.54, Add.55, Add.56, Add.57, Add.59, Add.63, Add.64, Add.65, Add.66, Add.77, Add.78, Add.81, Add.83)

1. À l'invitation du Président, *M. Ayachi* (Comité National Algérien de Solidarité avec le Peuple sahraoui) prend place à la table des pétitionnaires.

2. **M. Ayachi** (Comité National Algérien de Solidarité avec le Peuple sahraoui) dit que, pendant plus de trois décennies, les droits fondamentaux du peuple sahraoui ont été violés de manière flagrante et qu'une atmosphère de terreur s'est ainsi instaurée dissuadant de nombreuses victimes et témoins de dénoncer ces atrocités. Nombre de ces violations n'ont pas été étayées ou fait l'objet d'enquêtes de manière appropriée en raison de cette atmosphère ainsi que de l'embargo médiatique et des difficultés d'accès des organisations non gouvernementales (ONG), des médias internationaux et des observateurs. Des centaines de Sahraouis ont été arrêtés et, au terme de procès iniques, emprisonnés dans des centres de détention théâtres de tortures brutales perpétrées en toute impunité. L'administration occupante marocaine se livre à des crimes odieux contre l'humanité, notamment des enlèvements, détentions arbitraires, tortures, exécutions extrajudiciaires ainsi qu'exils et déplacements internes forcés, dont sont victimes des hommes, femmes et enfants de toutes conditions.

3. L'aide internationale fournie aux 165 000 réfugiés sahraouis des camps de Tindouf est insuffisante, représentant moins de 50 cents par jour et par personne. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a récemment visité les camps de réfugiés sahraouis et s'est dit profondément préoccupé par le manque de nourriture, de soins de santé et d'infrastructures et services de base. La Commission doit exiger l'accès de missions d'observation internationales aux camps ainsi que l'extension du Mandat de la Mission des Nations Unies pour

l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) à la surveillance du respect des droits de l'homme dans le Sahara occidental.

4. *M. Ayachi se retire.*

5. À l'invitation du Président, *M^{me} Hamoudi* (Maire adjointe de la ville de Tours en France) prend place à la table des pétitionnaires.

6. **M^{me} Hamoudi** (Maire adjointe de la ville de Tours en France) dit avoir été, en février 2009, membre d'une délégation de 140 élus français qui ont effectué un voyage d'information sur la situation humanitaire dans les camps de réfugiés de Tindouf. La délégation a été en mesure de communiquer librement avec les réfugiés, de rassembler des informations et d'évaluer les besoins humanitaires. De retour en France, l'oratrice dit avoir témoigné de son expérience et fait l'objet de critiques de la part des partisans du Sahara marocain mais avoir également reçu des encouragements de la part de personnes d'origine marocaine favorables au droit du peuple sahraoui à l'auto-détermination. Un appel lancé par la délégation a entraîné l'envoi de plusieurs tonnes de matériel et denrées alimentaires vers les camps en août 2009. Toutefois, il ne fait pas de doute que les difficultés du peuple sahraoui peuvent être résolues seulement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Le mandat de la MINURSO doit être élargi à la surveillance du respect des droits de l'homme.

7. *M^{me} Hamoudi se retire.*

8. À l'invitation du Président, *M. Elghouayel* (Together Foundation) prend place à la table des pétitionnaires.

9. **M. Elghouayel** (Fondation Together) dit que, en juin 2007, deux Australiens journalistes et réalisateurs de films ont annoncé à la Fondation qu'un esclavage systématique et institutionnalisé a été pratiqué durant des décennies par les Sahraouis blancs à l'encontre des réfugiés noirs des camps du Front Polisario. Les journalistes ont réalisé un documentaire présenté à l'occasion de festivals de films internationaux. Les membres de la Fondation sont restés sceptiques et ont organisé des réunions entre les journalistes et d'autres ONG, notamment le Human Rights Watch; les journalistes ont également été invités à une réunion avec l'Association des journalistes accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies. La Fondation a pris des dispositions aux côtés des dirigeants du Front

Polisario pour permettre à une mission de journalistes internationaux indépendants de visiter les camps. Les contacts ont toutefois été interrompus sans explication et le projet de mission a été abandonné. Néanmoins, la Fondation a été en mesure de rencontrer des représentants des habitants des camps durant deux visites conduites en Mauritanie. Un des entretiens a été enregistré puis diffusé sur YouTube.

10. *M. Elghouayel se retire.*

11. *À l'invitation du Président, M^{me} Bahaijoub (Family Protection) prend place à la table des pétitionnaires.*

12. **M^{me} Bahaijoub** (Family Protection) dit que les autorités algériennes ont constamment ignoré l'appel de la communauté internationale à répondre au problème des disparus des camps de Tindouf et à identifier les corps enterrés dans 49 tombes situées à proximité de la prison principale, près du siège du Front Polisario à Rabouni. Des témoignages indépendants de rapatriés au Maroc font état de graves violations des droits de l'homme perpétrées par les dirigeants du Front Polisario à l'encontre des populations des camps de Tindouf, les femmes, les enfants et les personnes âgées étant particulièrement visés. Toutefois, rien n'a été fait contre ces violations faute d'accès aux camps et parce que toutes les questions relatives aux camps sont sous le contrôle des autorités algériennes. Tandis que le Conseil de sécurité recherche une solution politique durable, de préférence sur la base de la proposition d'autonomie comme seule solution viable pour le Territoire contesté, les populations des camps de Tindouf doivent être autorisées à retourner au Maroc, et l'Algérie doit améliorer les conditions d'existence dans ces camps plutôt que de fermer les yeux sur les conditions inhumaines qui y prévalent.

13. *M^{me} Bahaijoub se retire.*

14. *À l'invitation du Président, M^{me} Hemeida, prend place à la table des pétitionnaires.*

15. **M^{me} Hemeida**, intervenant en sa qualité personnelle d'étudiante sahraouie aux États-Unis d'Amérique, dit que l'occupation illégale du Sahara occidental par le Maroc a ravi sa terre au peuple sahraoui, menacé son identité et violé ses droits fondamentaux. La moitié des Sahraouis vivent dans le Territoire occupé, tandis que l'autre moitié, y compris la famille de l'oratrice, vit dans l'un des plus grands

camps de réfugiés au monde où sa survie dépend de l'aide humanitaire. La moitié des réfugiés sont des enfants, considérés comme la génération du changement au Sahara occidental, dont les espoirs en l'avenir ont toutefois été anéantis par l'occupation. L'oratrice dit avoir bénéficié de la générosité d'une famille d'accueil américaine et avoir eu la possibilité de poursuivre une éducation supérieure. Son rêve est que chaque enfant sahraoui puisse avoir la même chance au cours de son existence. L'ensemble du peuple sahraoui aspire au droit à l'autodétermination via un référendum libre et équitable.

16. *M^{me} Hemeida se retire.*

17. *À l'invitation du Président, M^{me} Táboas Veleiro, prend place à la table des pétitionnaires.*

18. **M^{me} Táboas Veleiro**, intervenant en sa qualité personnelle de membre du Parti nationaliste galicien du Parlement galicien, dit que la communauté internationale doit reconnaître la souveraineté du peuple sahraoui, habitant depuis longtemps cette région qui a forgé son identité nationale. L'échec de tant d'initiatives a commencé à ôter au peuple sahraoui vivant dans les camps de réfugiés en Algérie l'espoir de recouvrer son Territoire et de voir reconnu son droit à l'autodétermination. L'ONU doit soutenir un processus d'autodétermination qui prévoit la possibilité de l'indépendance ainsi que la surveillance du respect des droits de l'homme. L'autodétermination est le seul moyen de garantir à la nation sahraouie sa survie et l'entier contrôle de son Territoire, l'objectif final étant la création d'un État. L'ONU doit engager un véritable processus référendaire transparent assorti de toutes les garanties.

19. *M^{me} Táboas Veleiro se retire.*

20. *À l'invitation du Président, M. Boussif (Président du Conseil de la région de Rio de Oro) prend place à la table des pétitionnaires.*

21. **M. Boussif** (Président du Conseil de la région de Rio de Oro) dit qu'il existe deux raisons majeures de l'échec de toutes les mesures prises par la communauté internationale concernant le Sahara occidental. Premièrement, l'obstination de l'Algérie, désireuse de voir les négociations échouer, qui cherche à se ménager un couloir vers l'Atlantique et à isoler le Maroc du Sahara occidental. Deuxièmement, le contrôle du Front Polisario par les services de sécurité algériens qui lui dictent leurs décisions. Le Maroc a proposé une large

autonomie au peuple sahraoui pour lui permettre de s'auto-administrer, offrant à l'Algérie une sortie honorable de cette situation complexe. Bien que la proposition du Maroc ait été acceptée par nombre d'acteurs de la communauté internationale, la situation reste inchangée du fait de l'obstination de l'Algérie. Les dirigeants du Front Polisario doivent se montrer à la hauteur de leurs responsabilités et proclamé leur indépendance par rapport aux objectifs de l'Algérie de manière à négocier dans un état de complète liberté. Toute solution au conflit, conclut l'orateur, doit associer l'Algérie, en tant que principal acteur, qui devrait avoir le courage d'y mettre fin.

22. *M. Boussif se retire.*

23. *À l'invitation du Président, M. Corbyn (Président du Groupe du Sahara occidental du Parlement du Royaume-Uni) prend place à la table des pétitionnaires.*

24. **M. Corbyn** (Président du groupe du Sahara occidental du Parlement du Royaume-Uni) dit que l'ONU a un rôle vital à jouer dans les efforts visant à garantir un avenir pacifique et équitable au peuple du Sahara occidental. Le Groupe, dit l'orateur, s'est toujours efforcé de maintenir le cessez-le-feu et d'assurer la survie des populations vivant dans les camps depuis que le Maroc a occupé le territoire, forçant la majorité des Sahraouis à se replier dans des camps de réfugiés en Algérie. Légalement, les Sahraouis ont le droit de retourner chez eux et doivent être autorisés à décider de leur propre avenir. Leur pauvreté et leur détresse contrastent violemment avec les richesses considérables du Sahara occidental exploitées par les colons et les sociétés internationales. L'Union européenne a conclu des accords commerciaux avec le Maroc et lui offre une aide en dépit des protestations soulevées par les violations des droits de l'homme et la vente des ressources naturelles du Sahara occidental.

25. Il faut agir immédiatement, en particulier pour autoriser les visites dans les prisons et permettre la libération des prisonniers. L'ONU doit reconnaître le caractère illicite de cette occupation continue et prendre des mesures politiques en vue d'y remédier et d'assurer que les 165 000 exilés de force acquièrent le droit à l'autodétermination. Un règlement garantissant la justice au peuple sahraoui serait d'un immense profit à tous les peuples de la région et instaurerait de bonnes relations entre toutes les nations du Maghreb.

26. *M. Corbyn se retire.*

27. *À l'invitation du Président, M^{me} Sahli-Fadel prend place à la table des pétitionnaires.*

28. **M^{me} Sahli-Fadel**, intervenant en sa qualité personnelle de professeur de droit international, dit que le Sahara occidental étant un Territoire occupé, le Maroc, en tant que Puissance occupante, doit remplir ses obligations internationales en garantissant les droits du peuple sahraoui et en préservant le *statu quo* territorial. La Cour internationale de Justice a confirmé le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et a contesté la souveraineté du Maroc sur le Territoire. Le Maroc se livre à une répression politique des Sahraouis sur le Territoire occupé et exploite leurs ressources naturelles en infraction au droit international. Tandis que la question du Sahara occidental continue de faire l'objet de manipulations de la part des États qui se montrent peu soucieux du droit international, l'ONU doit accorder la priorité à la nécessité absolue de l'autodétermination du peuple sahraoui.

29. *M^{me} Sahli-Fadel se retire.*

30. *M^{me} Schroderus-Fox (Finlande), Vice-Présidente, prend la présidence.*

31. *À l'invitation de la Présidente, M^{me} Lewis (Western Sahara Resource Watch) prend place à la table des pétitionnaires.*

32. **M^{me} Lewis** (Western Sahara Resource Watch), intervenant également au nom de l'Association australienne pour le Sahara occidental, dit que les allégations de la Fondation Together, reposant sur le témoignage de deux journalistes australiens, sont dénuées de fondement et que le documentaire contient de nombreuses erreurs. Le personnage principal a assisté à la première du film pour nier avoir été une esclave et exprimer sa colère pour y avoir été présentée comme telle.

33. Le Western Sahara Resource Watch, dit l'oratrice, a pour objectif d'obtenir des informations sur l'utilisation des ressources dans la partie de la région du Sahara occidental sous contrôle marocain et de les protéger de l'exploitation par tout acteur non sahraoui. L'ONU doit protéger ces ressources et non se contenter d'assister à leur vente au bénéfice du Maroc. Les minerais de phosphates dans le Territoire sont vendus par une entreprise publique marocaine sans que les conditions d'existence du peuple sahraoui s'en trouvent aucunement améliorées. Il en est ainsi

également des ressources halieutiques, en sable, eau, pétrole et autres minerais, de même que du tourisme. L'Association australienne pour le Sahara occidental s'inquiète tout particulièrement du fait que les phosphates du Sahara occidental sont importés par trois entreprises australiennes d'engrais malgré l'inscription de deux d'entre elles dans les listes noires d'organismes suédois et norvégiens.

34. La Commission doit réaffirmer la souveraineté permanente des peuples sur leurs ressources naturelles et doit envoyer une mission d'observation sur le Territoire pour rendre compte de la situation. La MINURSO doit être habilitée à protéger les ressources naturelles du Territoire contre leur exploitation par la Puissance occupante le Maroc.

35. *M^{me} Lewis se retire.*

36. *À l'invitation de la Présidente, M. Blanc prend place à la table des pétitionnaires.*

37. **M. Blanc**, intervenant en sa qualité personnelle de professeur émérite de l'Université de Perpignan Via Domitia, dit que l'initiative du Maroc visant à négocier un statut d'autonomie pour la région du Sahara occidental dans le cadre de la souveraineté du Royaume, de son intégrité territoriale et de son unité nationale représente un engagement solennel de contribuer positivement aux efforts déployés par l'ONU en vue d'un règlement politique du différend. Ce type de statut a été expérimenté au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne, et constitue une solution appropriée pour le renforcement démocratique des régimes très centralisés. Une véritable autonomie régionale, dans le cadre de l'indivisibilité de l'État, assurera au peuple sahraoui, agissant via ses propres organes législatifs, exécutifs et judiciaires, dans les limites territoriales de la région, toutes les prérogatives d'un État autres que les attributs de l'État central.

38. *M. Blanc se retire.*

39. *À l'invitation de la Présidente, M^{me} Bouaida prend place à la table des pétitionnaires.*

40. **M^{me} Bouaida**, intervenant en sa qualité personnelle de membre du Parlement marocain, dit que, tandis que l'Algérie se livre à une flagrante instrumentalisation de la situation catastrophique qui existe dans les camps de Tindouf, le Maroc a accompli des progrès considérables, en particulier dans le développement socioéconomique des provinces du sud.

41. Les jeunes Sahraouis, comme elle, approuvent la proposition d'autonomie parce qu'elle consolidera les réalisations antérieures et fera de la région un acteur essentiel de l'Afrique du Nord. Une autonomie négociée renforcera la région du Sahara à tous les niveaux, assurera des conditions d'existence appropriées à tous les Sahraouis et leur permettra de privilégier leur développement culturel, économique et social tout en administrant leurs affaires locales. Le conflit, poursuit l'oratrice, s'est traduit notamment par un développement des trafics dans la région, de la drogue notamment. L'oratrice conclut qu'il importe d'urgence de normaliser la situation politique dans la région.

42. *M^{me} Bouaida se retire.*

43. *À l'invitation de la Présidente, M. Lebaihi prend place à la table des pétitionnaires.*

44. **M. Lebaihi**, intervenant en sa qualité personnelle d'étudiant sahraoui aux États-Unis d'Amérique, dit qu'il a vécu l'essentiel de sa vie dans un camp de réfugiés dans le désert du Sahara dans le sud-ouest de l'Algérie, où la survie dépend de l'aide humanitaire qui diminue chaque année. Le peuple sahraoui ne peut attendre plus longtemps; il doit être autorisé à exercer son droit à l'autodétermination via un referendum libre et équitable. La Commission doit user de son influence pour aider les Sahraouis à exercer ce droit, quelle que soit l'issue dudit référendum.

45. *M. Lebaihi se retire.*

46. *À l'invitation de la Présidente, M. López Villicaña prend place à la table des pétitionnaires.*

47. **M. López Villicaña**, intervenant en sa qualité personnelle de membre de la faculté de l'Université des Amériques à Puebla au Mexique, dit que par son initiative en faveur d'une large autonomie pour la région du Sahara, le Maroc souhaite permettre aux Sahraouis, y compris ceux vivant dans les camps de Tindouf, d'exercer leur droit à l'autodétermination. La proposition est conforme au principe consacré dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale selon laquelle toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et à saper l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, de même qu'avec la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale, qui déclare que tout peuple a le droit de déterminer librement son statut politique, sans

influence extérieure. La proposition du Maroc a été décrite par le Conseil de sécurité comme relevant d'une action sérieuse et crédible visant à inscrire davantage le processus dans le respect de la résolution. La communauté internationale doit aider les Sahraouis retenus à Tindouf à retourner chez eux, dans la paix et l'harmonie, dans les provinces du sud du Maroc.

48. *M. López Villicaña se retire.*

49. *À l'invitation de la Présidente, M. Dobovšek prend place à la table des pétitionnaires.*

50. **M. Dobovšek**, intervenant en sa qualité personnelle de professeur de droit, dit que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur le Sahara occidental en date du 16 octobre 1975, bien que n'engageant pas les États, lie l'Assemblée générale en tant qu'organe de l'ONU. L'avis consultatif se réfère aux liens juridiques existant entre le Maroc et le peuple du Sahara occidental. Le processus de décolonisation, poursuit l'orateur, doit tenir compte de tous les principes pertinents concernant aussi bien le peuple sahraoui que le Maroc. Des positions extrêmes impliquant l'indépendance ou l'annexion se sont déjà avérées inapplicables et bloquent le processus.

51. La proposition d'autonomie faite par le Maroc se fonde sur le droit international, les résolutions de l'Assemblée générale sur l'autodétermination et l'intégrité territoriale, ainsi que l'avis consultatif de la Cour. Elle garantira l'identité du peuple sahraoui et lui permettra d'administrer ses propres affaires. L'orateur demande instamment à la Commission d'encourager les progrès dans les négociations vers une solution pour le Sahara occidental reposant sur cette proposition.

52. *M. Dobovšek se retire.*

53. *À l'invitation de la Présidente, M. Loungou prend place à la table des pétitionnaires.*

54. **M. Loungou**, intervenant en sa qualité personnelle de professeur de l'Université Omar Bongo au Gabon, dit que les gangs politiques et criminels et les groupes terroristes ravagent la région du Sahel-Sahara. Les profits générés par les trafics d'armes, de la drogue et de l'immigration clandestine permettent aux groupes terroristes d'étendre leurs activités et de recruter de nouveaux membres auprès des populations locales. La présence des camps de réfugiés en Algérie à proximité d'installations militaires constitue un élément de dangerosité supplémentaire dans la région

et peut permettre aux réfugiés d'accéder à d'importants dépôts d'armes; la frustration des occupants des camps, qui n'entrevoient aucune chance de règlement de la question du Sahara occidental en raison de l'intransigeance du Front Polisario et de la police algérienne à l'égard de la proposition d'autonomie marocaine, pourrait les inciter à ne plus voir d'autres solutions que de se joindre aux terroristes.

55. *M. Loungou se retire.*

56. *À l'invitation de la Présidente, M^{me} Nakagawa prend place à la table des pétitionnaires.*

57. **M^{me} Nakagawa**, intervenant à titre personnel, dit que le Maroc conduit de nombreux projets de développement dans la région du Sahara. Dans sa poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement, le Maroc applique les mêmes stratégies à l'ensemble de son territoire. La concrétisation de l'autonomie proposée par le Maroc permettra d'associer activement les représentants de toutes les catégories sociales du Sahara occidental au développement humain, social et économique de la région.

58. Contrairement à la situation de la communauté sahraouie des provinces du sud du Maroc, les camps de Tindouf sont assujettis à une stricte surveillance militaire et sont le théâtre de violations des droits de l'homme. L'ONU doit sauvegarder les intérêts du peuple du Sahara occidental. La proposition d'autonomie permettra aux parties concernées de parvenir à un compromis et de conduire de réelles négociations.

59. *M^{me} Nakagawa se retire.*

60. *À l'invitation de la Présidente, M. Carrillo Giralt (Député du Parlement de Catalogne et Coordonateur de l'Intergroupe « Paix et liberté au Sahara ») prend place à la table des pétitionnaires.*

61. **M. Carrillo Giralt** (Député du Parlement de Catalogne et Coordonateur de l'Intergroupe « Paix et liberté au Sahara ») dit que, en novembre 2007, le Parlement de Catalogne a adopté une déclaration exprimant sa solidarité à l'égard du peuple sahraoui, dont les droits de l'homme sont violés par le Maroc. L'ONU doit prôner une solution politique pour le Sahara occidental, en y associant le Maroc ainsi que l'Espagne. Il faut, poursuit l'orateur, détruire le mur érigé par le Maroc et enlever les millions de mines anti-personnelles qu'il a disséminées. Il faut également

rendre compte de toutes les disparitions de personnes et prisonniers de guerres et mettre un terme à l'exploitation économique illégale du Sahara occidental.

62. *M. Carrillo Giralt se retire.*

63. *À l'invitation de la Présidente, M. Addicks prend place à la table des pétitionnaires.*

64. **M. Addicks**, intervenant en sa qualité personnelle de membre du Parlement allemand, estime que l'autonomie est la meilleure solution. Toutes les personnes vivant dans les camps de Tindouf doivent pouvoir retourner dans leur pays d'origine où elles seront en mesure d'exercer leurs droits fondamentaux et de profiter de la liberté politique et de l'autonomie. Le Front Polisario pratique la politique du tout ou rien sans égard pour la situation des réfugiés. Il doit transiger et abandonner son approche de guerre froide. Dans l'intérêt des réfugiés, il serait préférable d'accepter la proposition marocaine d'autonomie et d'auto-administration et de parvenir un jour, dans la paix et la liberté, à une pleine autonomie et autodétermination.

65. *M. Addicks se retire.*

66. *À l'invitation de la Présidente, M^{me} Boussola prend place à la table des pétitionnaires.*

67. **M^{me} Boussola**, intervenant en sa qualité personnelle de membre du Parlement marocain, dit que la plupart des gens du Sahara vivent de manière pacifique dans des conditions de sécurité et contribuent à leur propre développement via des institutions démocratiques et des associations civiles. Le taux de participation a été élevé lors des élections locales que les observateurs internationaux ont décrites de libres et démocratiques. Les femmes participent à la vie politique et sociale ainsi qu'à tous les secteurs d'activité productive, et le Maroc lutte contre la discrimination à leur encontre.

68. L'autonomie pour le Sahara occidental proposée par le Maroc permettra de sortir de l'impasse. Les parties concernées doivent sortir de leurs positions conservatrices et parvenir à un compromis pour garantir les intérêts du peuple sahraoui.

69. *M^{me} Boussola se retire.*

70. *À l'invitation de la Présidente, M. Ducarme prend place à la table des pétitionnaires.*

71. **M. Ducarme**, intervenant en sa qualité personnelle de membre du Parlement belge, insiste sur l'importance d'une vision durable qui, par le compromis, résoudra le problème du Sahara occidental qui existe depuis si longtemps. Les vieilles idéologies doivent être abandonnées au profit de la paix et du développement dans le cadre d'initiatives telles que l'Union euro-méditerranéenne. L'orateur appuie la proposition marocaine en faveur de l'autonomie.

72. Les droits des enfants du Sahara occidental sont violés par le Front Polisario au nom de l'éducation. Les jeunes Sahraouis provenant des camps de Tindouf sont envoyés dans les écoles d'autres pays en perdant tout contact avec leurs familles pendant de nombreuses années. Les pays hôtes doivent instituer un moratoire sur l'éducation à l'étranger de ces enfants.

73. *M. Ducarme se retire.*

74. *M. Al-Nasser (Qatar) reprend la présidence.*

75. *À l'invitation du Président, M. Al-Jabari prend place à la table des pétitionnaires.*

76. **M. Al-Jabari**, intervenant en sa qualité personnelle de doyen de l'Université d'Hébron, dit que le plan du Maroc d'autonomie du Sahara occidental, quoiqu'ambitieux, est tenu pour réaliste par de nombreux pays.

77. L'orateur demande que soit procédé à une vérification internationale des éléments d'information faisant état de violations des droits de l'homme dans les camps de réfugiés de Tindouf et insiste pour que cessent ces violations. Les réfugiés doivent pouvoir retourner dans leur patrie dont le Maroc assurera le développement dans toute la mesure du possible dans le cadre du plan d'autonomie.

78. *M. Al-Jabari se retire.*

79. *À l'invitation du Président, M. Nchama (Porte-parole du Groupe parlementaire du Parti démocratique de Guinée équatoriale) prend place à la table des pétitionnaires.*

80. **M. Nchama** (Porte-parole du Groupe parlementaire du Parti démocratique de Guinée équatoriale) appuie vigoureusement la proposition d'autonomie qui répartira, dit-il, les pouvoirs en sauvegardant l'intégrité territoriale et la souveraineté des États, conformément à la Charte des Nations Unies, ainsi que le principe de règlement pacifique des différends, tout en évitant les effets négatifs de la

sécession. La population sera assurée d'une gestion démocratique de ses affaires et de la possibilité de participer à la vie économique, sociale et culturelle du Maroc.

81. *M. Nchama se retire.*

82. À l'invitation du Président, *M. Mekyna (Institut austro-marocain) prend place à la table des pétitionnaires.*

83. **M. Mekyna** (*Institut austro-marocain*) dit que les Sahraouis et les Marocains, comme la plupart des populations du Maghreb, ont des liens historiques; la création d'un État artificiel aggraverait la déstabilisation de la région. Les progrès socioéconomiques accomplis par le Maroc dans le Sahara occidental témoignent de la validité de la proposition d'autonomie. Le temps est venu de pardonner et non de blâmer en invoquant l'histoire du colonialisme. L'Algérie doit ouvrir ses frontières avec le Maroc et le Front Polisario doit permettre aux Sahraouis vivant dans les camps de retourner dans leur pays.

84. *M. Mekyna se retire.*

85. À l'invitation du Président, *M. Mghizlat (Conseil royal consultatif pour les affaires sahariennes) prend place à la table des pétitionnaires.*

86. **M. Mghizlat** (Conseil royal consultatif pour les affaires sahariennes) dit que le conflit au Sahara a été créé par l'Algérie, dans le contexte de la guerre froide, pour saper l'intégrité territoriale du Maroc et entraver son développement. Les efforts déployés par le Maroc de recherche d'une solution ont abouti à la création, par le roi Mohammed VI, du Conseil consultatif royal pour les affaires sahraouies. Le peuple du Sahara occidental appuie la proposition d'autonomie, unique solution viable propre à garantir les droits des habitants du Territoire et à assurer la stabilité et le développement durable au Maghreb et dans la région de la Méditerranée.

87. *M. Mghizlat se retire.*

88. À l'invitation du Président, *M. Olarte (Ancien Président de la Communauté autonome des îles Canaries) prend place à la table des pétitionnaires.*

89. **M. Olarte** (Ancien Président de la Communauté autonome des îles Canaries) dit qu'il ne faut épargner aucun effort pour éviter une solution violente qui ne profitera à personne. L'Algérie, par son hostilité à l'égard du Maroc, n'a cessé d'alimenter le conflit. Son

soutien au Front POLISARIO a pour seul objectif d'instaurer un État fantoche qui lui ménagerait un accès à la côte Atlantique et lui permettrait d'acquérir un avantage stratégique et des richesses minières. L'ONU doit faire pression sur l'Algérie en vue de parvenir à une solution.

90. La proposition du Maroc d'une pleine autonomie garantira au peuple du Sahara occidental une vie meilleure et plus décente dans le respect de son identité culturelle et nationale ainsi que la sauvegarde de ses droits politiques, économiques et culturels.

91. *M. Olarte se retire.*

92. À l'invitation du Président, *M. Salazar Varela (Maire de Tena en Équateur) prend place à la table des pétitionnaires.*

93. **M. Salazar Varela** (Maire de Tena en Équateur) souhaite la paix et l'harmonie dans le Sahara occidental. La ville de Tena, dit l'orateur, est jumelée avec Laayoune. Ses frères et sœurs sahariens de Laayoune et d'Algérie seraient plus heureux sans ces frontières qui les séparent.

94. *M. Salazar Varela se retire.*

95. À l'invitation du Président, *M. Abderrahmane (Chambre des artisans de Dakhla) prend place à la table des pétitionnaires.*

96. **M. Abderrahmane** (Chambre des artisans de Dakhla) dit que le conflit au Sahara menace la paix et la sécurité de toute la région du Sahel, devenue le refuge de toutes sortes de terroristes et trafiquants. L'Algérie, en dépit de ses immenses dépenses en armements sophistiqués, n'a pas été en mesure de sécuriser ses frontières contre les opérations d'infiltration et de mettre un terme à la violence à laquelle se livre une poignée d'extrémistes. La violence peut être résolue seulement grâce à la contribution et participation efficaces de tous les pays de la région, via l'extirpation de ses racines et l'instauration d'une atmosphère de transparence et de confiance. L'Algérie ne doit pas abriter les armes du Front Polisario ni financer et aider ses milices dans leurs attaques dirigées contre l'intégrité territoriale d'un État voisin. Le Maroc et l'Algérie doivent négocier une solution politique à la question du Sahara.

97. *M. Abderrahmane se retire.*

98. À l'invitation du Président, *M. Acevedo Quevedo prend place à la table des pétitionnaires.*

99. **M. Acevedo Quevedo**, intervenant en sa qualité personnelle de sénateur du Paraguay, appelle les parties concernées à poursuivre leurs négociations afin d'étendre le programme des visites familiales; ces visites contribueront également à instaurer une atmosphère de confiance mutuelle. Il faut garder à l'esprit la dimension humaine du conflit; les parties doivent garantir le respect des droits fondamentaux du peuple du Sahara occidental dans le Territoire ainsi que dans les camps de réfugiés.

100. *M. Acevedo Quevedo se retire.*

101. *À l'invitation du Président, M. Oribe prend place à la table des pétitionnaires.*

102. **M. Oribe**, intervenant en sa qualité personnelle de membre du Conseil provincial d'Álava en Espagne, dit que l'exercice des droits fondamentaux exige avant tout le respect du droit à l'autodétermination. Dans le même temps, les auteurs des atteintes aux droits fondamentaux du peuple sahraoui doivent être traduits devant les tribunaux. L'orateur dénonce les attaques perpétrées par la police marocaine contre des manifestants pacifiques qui demandaient aux forces marocaines de quitter le Territoire, et déplore la position ambiguë du Gouvernement espagnol qui, en tant qu'ancienne puissance coloniale, doit contribuer à un règlement juste et équitable du conflit dans le Sahara occidental, et s'abstenir de protéger un régime qui viole les droits fondamentaux.

103. *M. Oribe se retire.*

104. *À l'invitation du Président, M. Perin prend place à la table des pétitionnaires.*

105. **M. Perin**, intervenant en sa qualité personnelle de membre du Sénat italien, dit avoir visité les camps de Tindouf en 1993 et sait que les conditions d'existence s'y sont grandement détériorées depuis. De nombreux Sahraouis se sont installés dans les États entourant le désert du Sahara. Le Maroc reconnaît l'autonomie de ce peuple, les loge et leur offre du travail; il entretient une longue tradition de relations internationales pacifiques et de respect des peuples et cultures.

106. *M. Perin se retire.*

La séance est levée à 18 h 15.